



GRAPHIPRINT MANAGEMENT

votre fabrication maîtrisée

PREPARER DES FICHIERS CONFORMES POUR L'IMPRESSION

Des fichiers non conformes sont sources de problèmes et de temps perdu pour tout le monde. Afin que nous puissions vous fournir un travail à la qualité optimale, le premier point essentiel est de recevoir des fichiers respectant des normes et des contraintes techniques que nous vous rappelons ci-dessous.

Règles à respecter pour la création de votre fichier :

- Il doit être créé au format fini d'impression (si votre brochure fait un format A4, le format de votre document doit être de 210 x 297 mm)
- Il doit comporter 5 mm de fonds perdus et des traits de coupe
- Il ne doit pas comporter de texte, de filet ou de blocs à moins de 5 mm de la coupe du document
- Les images doivent être traitées en CMJN avec séparations des couleurs, enregistrées en EPS ou en TIFF (en compression Jpeg) avec une résolution de 300 dpi
- Les polices utilisées doivent être de type Postscript. L'utilisation de polices « TrueType » entraînera le remplacement aléatoire de ces dernières et la mise en page de votre document risque d'en être modifiée.

Comment enregistrer votre fichier :

Le seul format d'enregistrement accepté est le format .pdf de préférence en page à page. Les polices doivent être vectorisées. Si le fichier a été réalisé sous Indesign, merci de bien veiller à faire un « Assemblage » afin que votre fichier contienne bien l'ensemble des images et polices le constituant. Afin d'éviter les problèmes de transparence à l'impression à partir de vos fichiers PDF réalisés dans Illustrator, Indesign ou Photoshop, il est impératif de les aplatir et de les exporter en qualité « Presse ». Ainsi, plus de calque ni de transparence.

Quel logiciel pour créer vos fichiers :

ATTENTION, les mises en page sous Word, excel ou tout autre logiciel de bureautique sont à proscrire. En effet, ces derniers ne prennent pas en compte les normes et contraintes techniques spécifiques à l'impression offset ou numérique, et cela risque de générer des problèmes d'impression visibles une fois vos documents imprimés.

Si vous souhaitez vous rendre compte du rendu couleur de votre document AVANT impression, il ne faut pas se fier à ce que vous voyez à l'écran. En effet, il est très rare d'avoir un écran calibré ET étalonné. Les couleurs sont par ailleurs restituées en RVB (couleur écran) et non en CMJN (couleur d'impression). Il peut donc y avoir des différences de rendu colorimétrique entre ce que vous voyez et ce que vous aurez. Seule une épreuve couleur pourra vous permettre de vous rendre compte du rendu de votre document.

Une question ou un doute ? Contactez-nous !